

PUBLICATION

Dépôt d'une initiative communale : autorisation de récolte de signatures

Dans sa séance de ce jour, la Municipalité de Montreux a notamment décidé :

1. d'admettre la validité de l'initiative communale « Sauver les Grands-Prés » ;
2. de prendre formellement acte de son dépôt ;
3. d'autoriser la récolte des signatures selon la liste de signatures scellée, comprenant un argumentaire du comité d'initiative au verso, laquelle est affichée au pilier public à la date de ce jour ;
4. d'arrêter le nombre minimum de signatures requis, correspondant à 15 % du corps électoral communal, à 2'529 électeurs suisses et étrangers inscrits au registre du corps électoral en matière communale de la Commune de Montreux ;
5. de dire que le délai de récolte de signatures commence ce jour et se termine le 9 décembre 2022, tel que cela figure sur la liste de signatures susmentionnée.

En vertu des art. 188 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne. Tout membre du corps électoral communal a qualité pour recourir à l'encontre de la décision de la municipalité. A en outre qualité pour recourir le comité d'initiative, s'il est constitué en personne morale, ainsi que le parti à l'origine de l'initiative. Le recours s'exerce par écrit dans les 20 jours suivant la publication de la décision. Il doit indiquer les conclusions et motifs du recours (art. 188 et suivants de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques [LEDP]. La loi sur la juridiction constitutionnelle du 5 octobre 2004 (LJC ; RSV 173.32) est applicable.

Montreux, le 09 septembre 2022

LA MUNICIPALITE

COMMUNE DE MONTREUX

INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE

SAUVER LES GRANDS-PRÉS



La Commune de Montreux possède, à Chailly, aux Grands-Prés, sa plus grande zone de verdure en ville (24'000 m²). Elle jouxte une châtaigneraie protégée et abrite une grande biodiversité.

Un projet de construction d'un quartier ultra densifié a été lancé sur ce terrain communal.

POUR la population d'aujourd'hui et pour les prochaines générations, nous nous prononçons :

POUR préserver ce poumon vert foisonnant de vie sauvage d'un bétonnage total du sol et du sous-sol. Face au défi climatique et à la diminution de la biodiversité, les villes ont le devoir de conserver des espaces de verdure pour les prochaines générations. Le bétonnage à outrance n'est plus une solution.

POUR créer pour nos enfants et l'ensemble de la communauté un espace de vie et de jeu en accord avec la nature, où la biodiversité sera développée par un projet partagé avec la population.

POUR que la densification brutale en termes de population ne surcharge pas les accès. Les routes sont saturées, les bouchons se forment aux heures de pointe, les infrastructures prévues pour cet énorme quartier ne sont pas adéquates, la sécurité n'est pas assurée.

POUR l'équilibre du budget. La mise en place d'infrastructures scolaires et routières, d'ores et déjà saturées, engendreront pour la Commune bien plus de dépenses que de bénéfices.

3000 APPARTEMENTS sont totalement vides ou considérés comme résidences secondaires à Montreux. Un appartement sur cinq, les fameux lits froids !

Nous sommes donc :

POUR l'optimisation des constructions existantes. La Commune de Montreux doit prioritairement prendre des mesures pour qu'une partie de ces 3000 appartements vides ou résidences secondaires soient remis en location.

10% de ces appartements représentent déjà plus que tous les appartements prévus aux Grands-Prés !

POURQUOI remplir un parc de béton, au lieu de faire revenir en location les milliers d'appartements vides de Montreux ?

Cet argumentaire n'engage que ses auteurs.